

L'UNSA Vous informe !

Section UNSA Pas de Calais

COMPTE RENDU DU COMITE DÉPARTEMENTAL

DE L'ACTION SOCIALE DU PAS DE CALAIS

du 26 mars 2026

Le Comité Départemental de l'Action Sociale du Pas de Calais s'est réuni le 26 mars 2026 à 9h30, en présence de Mme Ortiz, présidente, de Mme Durand, Directrice Régionale des douanes de Dunkerque et de la déléguée Mme Sahn.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/11/2025
- 2) Note d'orientations de l'action sociale 2026
- 3) Budget de l'action sociale 2026
- 4) Crédits d'actions locales 2026
- 5) Forum de l'action sociale
- 6) Questions diverses

Liminaires

Pas de liminaire pour l'UNSA.

Suite aux liminaires, Mme Ortiz nous informe qu'elle ne peut pas discuter du contexte international et national.

Approbation du procès-verbal du 17/11/2025

La CFDT a demandé une modification.

Le procès-verbal de la réunion du 17/11/2025 a été approuvé à l'unanimité.

Note d'orientations de l'action sociale 2026

Extrait de la Note :

I Contexte National

Dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, la ministre de l'Action et des Comptes publics a réaffirmé à l'automne 2025 l'importance de la politique sociale ministérielle, qui demeure un élément fort de l'identité de notre ministère et contribue à son attractivité

En 2026, le budget consacré à la politique ministérielle d'action sociale, présenté au Conseil national de l'action sociale (CNAS), est fixé à 106 M€ (hors T2) conformément au PLF 2026, soit un montant identique à celui de la LFI 2025, marquant ainsi la volonté renouvelée d'accompagner au mieux nos agents et de participer à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Comme vous le savez, l'inflation conduit à une augmentation des coûts, qui pèse sur certaines prestations, et particulièrement sur la restauration et les vacances.

II La déclinaison locale

- Le dialogue social

Le dialogue social local organisé au sein de vos CDAS doit permettre de relayer l'ensemble des discussions et travaux tenus au sein du Conseil national, sur la base des documents de travail mis à votre disposition à cet effet.

- Les actions locales

Les actions locales préparées avec vos CDAS doivent s'inscrire dans la dynamique d'évolution et d'adaptation impulsée sur les prestations nationales.

S'agissant de l'offre, elle doit être suffisamment variée pour pouvoir bénéficier à l'ensemble des agents actifs et retraités et susciter l'intérêt de nouveaux publics, en veillant à ce que les moyens humains et financiers qui sont alloués soient proportionnés au nombre de bénéficiaires.

En 2026, il conviendra, par ailleurs, de réinterroger le maintien, ou a minima les modalités, des conventions locales passées avec des psychologues, au regard des dispositifs ministériels dorénavant déployés (marché passé avec la société Qualisocial pour les situations de souffrance au travail et N° Vert d'écoute en ligne proposés aux agents) et des dispositifs de droit commun existants.

Concernant le contrat avec les psychologues, seule la convention avec celle de Boulogne concerne le cdas. Au vu du contexte actuel et de la pression que les agents doivent gérer, il a été décidé à l'unanimité de conserver les séances avec la psychologue de Boulogne, séances en présentiel.

- La communication

Mme Sahm nous informe qu'une newsletter est en préparation pour une sortie avant l'été.

Cette newsletter reprendra toutes les actions prévues pour l'année ainsi que diverses informations.

Budget de l'action sociale 2026

Extrait du budget :

L'action sociale ministérielle regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en leur facilitant l'accès à des services collectifs. L'action sociale participe ainsi à la politique ministérielle de gestion des ressources humaines.

La Restauration

La valeur cible du taux d'accès à la solution de restauration collective inscrite dans le projet annuel de performance (PAP) reste maintenue à un niveau élevé (75%). Cet objectif traduit la priorité que le ministère continue à accorder aux solutions de restauration collective, dans un contexte d'augmentation des coûts installée depuis 3 ans, du fait de l'effet conjugué de plusieurs facteurs (augmentation des prix des prestataires avec un effet de rattrapage au-delà de l'inflation, retour de fréquentation et coûts des mesures Egalim et Climat Résilience).

La valeur faciale du titre restaurant reste fixée à 6 €, dont 3€ de part employeur.

Concernant le sujet de la restauration, Mme Ortiz indique que pour le restaurant collectif de St Omer, il y a une opportunité à saisir avec l'ouverture du Centre de Contact Amendes afin de relancer le restaurant. Des discussions sont en cours pour un nouveau prestataire.

Le logement

Le montant du budget consacré à la politique d'aide au logement est fixé à 6,4 M€, dont 6,1 M€ au titre de la subvention prévue pour l'ASFL. Ce montant doit permettre de répondre à la demande d'aides et prêts aux logements et de poursuivre une politique active de réservations.

Les Vacances

La subvention prévue à l'ASFV pour les vacances enfants et familles est fixée à 18.9 M€. S'y ajoutent les montants prévus (en titre 2) pour les subventions interministérielles pour séjour d'enfants, auxquelles ouvrent droit les séjours pour enfants hors ASFV et les dépenses en centre aéré.

L'Aide à la Parentalité

Une enveloppe de 5,5 M€ en M€ en AE et 6 M€ en CP est prévue pour le financement des prestations d'aide à la parentalité, pour le financement :

- de réservations de places en crèche ;
- du Chèque Famille Finances et du Chèque Sport Finances.

Les Actions Locales

Le budget dédié aux actions locales décidées dans le cadre des conseils départementaux de l'action sociale est prévu à 4,2 M€. Les enveloppes seront attribuées à chaque département, sur la base d'une répartition en fonction du nombre de bénéficiaires (actifs/enfants/retraités).

Les Associations socio-culturelles et la Fédération de l'action sociale finances (FASF)

Le budget alloué aux subventions versées aux associations socio-culturelles, à la Coopérative du ministère et à la Fédération d'action sociale finances est prévu à 5,79 M€. Cette dotation intègre la rémunération des fonctionnaires détachés au sein de ces opérateurs.

L'Aide aux Personnes en difficultés

Compte tenu de la dépense constatée en 2025, le budget prévisionnel des aides aux agents en difficulté est prévu à :

- 5,28 M€ (en titre 2) pour les aides pécuniaires non remboursables ;
- 0,74 M€ en AE et CP (en titre 7) pour les prêts sociaux.

Le Fonctionnement et l'Immobilier

Le montant du budget consacré aux dépenses de fonctionnement, dont le plus gros poste est constitué par les frais de déplacement des personnels des réseaux, se stabilise à 1,5 M€.

Pour l'immobilier, le budget prévu doit permettre de poursuivre les opérations d'entretien et de rénovation des crèches (Lille) et de participer au financement de travaux à réaliser dans plusieurs restaurants de la DGFIP.

Forum de l'action sociale

L'expérience du forum de l'action sociale tenu à Bercy en octobre 2024 a été déclinée dans chaque région, dans des formats variés.

Le plus souvent, ces actions de communication ont pris la forme de forums au niveau des départements, associant les opérateurs de l'action sociale et les correspondants sociaux. Certaines ont pris la forme de jeu-concours ou de quizz de l'action sociale, ou encore de webinaires thématiques (logement).

Ces actions seront poursuivies en 2026, sous d'autres formats le cas échéant.

Cette action n'a pas encore eu lieu dans notre département.

Il ressort du cdas qu'un forum d'une journée sur un site n'est pas judicieux car il ne toucherait pas tous les agents.

Au vu des retours des autres départements, le Pas-de-Calais s'oriente vers un quizz, Mme Sahm doit en discuter avec le délégué régional.

Crédits d'actions locales 2026

Avant de commencer Mme Sahm nous fait un retour :

- sur la sortie Cristallerie d'Arques et Goudale : sortie sans bus avec restaurant le midi et deux visites guidées.

A la vue des réponses de l'enquête, les personnes qui ont participé à cette sortie sont, pour 81 %, très satisfaites en impression générale

Le Cdas prend note sur la formule à reproduire. Il s'agissait d'une action en faveur des retraités.

Concernant la sortie au cabaret de Licques, certaines OS pensaient qu'elle n'intéresserait pas beaucoup de monde mais cela a été le contraire : il y avait 40 places pour 249 demandes.

Les 40 personnes qui ont pu en profiter sont des personnes qui n'ont participé à aucune sortie en 2024 et 2025.

Le Cdas retient cette demande et verra selon le budget de fin d'année si elle peut être reconduite.

KADODRIVE

Il s'avère que la société Kadodrive ne paye plus certaines auto-écoles alors que la délégation a payé pour ces chèques. Les auto-écoles se retournent vers les familles pour obtenir le paiement.

Les familles interrogent Mme Sahm...

La question a été posée à l'ex-DGCCRF sur les suites que nous pouvons entreprendre pour le paiement de ces chèques car, d'un point de vue légal, le contrat avec la DGFIP est respecté puisque les chèques ont été envoyés aux familles. C'est le contrat entre la société Kadodrive et les auto-écoles qui n'est pas respecté.

Dans ce contexte, il a été décidé au Cdas de suspendre **cette action**.

Au vu des réponses, des décisions seront prises pour indemniser les familles dont les chèques n'ont pas été honorés. Un recensement va être effectué pour savoir combien de chèques sont encore en attente.

Arbre de Noël

Il est prévu pour 2026 d'aller au Cirque de la Générosité.
Cette année, deux sites ont été retenus afin de raccourcir les distances : Bruay et Calais.
Celui de Bruay aura lieu le samedi 7 novembre et celui de Calais le 5 décembre.

Sorties prévues en 2026

Sortie pour les retraités : au village St Joseph, sans bus et avec restauration, en juin ou en septembre.

Sortie pour les actifs et famille : Versailles avec 3 bus, en juin ou septembre.

Sortie au parc d'attraction : Bellewaerde sur deux dates, une en juillet et une en août.

<h2>Questions diverses</h2>

Mme Sahm nous informe qu'aucune crèche sur la côte n'a répondu à l'appel d'offres pour avoir un ou deux berceaux. Il n'y aura donc pas de proposition de berceau sur la côte.

Fin de la séance à 16h30